



Arras, le 25 janvier 2018

Situation au port de Calais : mise en place de déviations obligatoires

Depuis ce matin 3h30 à Boulogne-sur-Mer, et 8h30 au port de Calais, 16 navires "fileyeurs" bloquent les accès du Bassin Loubet à Boulogne et les accès du port de Calais pour les ferries devant rejoindre la Grande-Bretagne. Sur les 21 rotations prévues à Calais ce jour, seules 2 ont été possibles.

Face à la menace de blocage total et impactant très fortement la circulation des poids-lourds en cette journée de fort trafic (3 450 PL attendus ce jour au port) devant se rendre sur Calais, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais a mis en demeure les 16 navires de libérer sans délai l'emprise calaisienne afin de rétablir le trafic maritime transmanche.

Un Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé en Préfecture du Pas-de-Calais dès 08h15 ce matin afin d'assurer un suivi opérationnel de la situation, notamment concernant les impacts terrestres liés à l'afflux de poids-lourds vers les plate-formes portuaires et Eurotunnel.

Le tunnel sous la Manche, quant à lui fonctionne normalement à cette heure.

• Déviations obligatoires pour les poids-lourds se rendant à Calais via l'A16 :

- Dans le sens **DUNKERQUE / CALAIS** : sortir à l'échangeur 50 vers **ARDES** (D219), puis **GUINES** (D224) et enfin **FRETHUN** (D231).
Des zones de stockages sont prévues entre les sorties 49 et 50.
- Dans le sens **BOULOGNE-SUR-MER / CALAIS** : prendre la sortie 36, vers **GUINES** (D231), puis **FRETHUN** (D304).
Des zones de stockages sont prévues entre les sorties 36 et 38.